

Questions diverses

Question 1

Extrait RI.

1.1.1 Durée de la mandature

La durée de la mandature est fixée à 2 ans ou jusqu'à la première réunion du Comité Directeur Central qui procède à l'élection du nouveau Bureau.

Par un vote majoritaire, le Comité Directeur Central peut décider de prolonger les mandats des membres du Bureau pour une durée maximum d'un an.

Pour information.

Dans le cas du report du CDC de janvier 2019 avec l'AGO de septembre 2019, la continuité dans la conduite du club, et en accord avec le Règlement Intérieur, les mandats du bureau iront jusqu'au prochain CDC soit celui avec la prochaine AGO en septembre 2019, i .e. une prolongation de 8 mois des mandats des membres du bureau.

Question 1 bis

Renouvellement MAI. Election du bureau. Si pas de candidats autres que ceux déjà en place, on reconduit pour un an.

Question 2

MDS. AGO le 27 juin. Problème de santé de Richard juste avant qui n'a pu y assister comme prévu.

Question 3

Voir avec les candidats aux élections des CSE leur politique de financement des clubs sportifs.
Comment s'organise t-on pour cela ?